



ASSOCIATION VAUDOISE DE TIR SPORTIF

PROCES-VERBAL Assemblée constitutive

Dimanche 26 février 2023 à 14H30

Au Battoir à Granges-Marnand

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du bureau
3. Acceptation des statuts de l'Association Vaudoise de Tir Sportif
4. Election du Président
5. Élection du Comité
6. Élection commission de vérification des comptes de l'AVTS
7. Cotisations et taxes
8. Adoption du budget 2023
9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée

Jean-François Hermann ouvre l'assemblée constitutive de l'AVTS en souhaitant la bienvenue aux délégués des sociétés anciennement de la SVC et de la SVTS présents.

En préambule, il rappelle que les deux entités ont accepté la fusion lors de leurs assemblées des délégués respectives soit le 11 février pour la SVTS et ce jour le 26 février pour la SVC.

Composition de l'assemblée

Sociétés membres représentées	89, soit	132 délégués
Membres d'honneur		12
TOTAL		144 votants
Majorité :		73 délégués

L'assemblée est ainsi valablement constituée

2. Désignation du bureau

Il désigne le bureau pour cette assemblée constitutive :

Président : Jean-François Hermann

Prise de PV : Virginie Clément

Responsable des votations : Véronique Tétaz

Les scrutateurs sont Rémy SANGLET, Carine ZEHNDER, Liliane GAVILLET, Pierre-André CHABLOZ et Marc SIEBER.

La composition du bureau est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est revu et mis au vote, il est accepté à l'unanimité.

3. Acceptation des statuts de l'AVTS

Dès l'AD de février 2022, une commission a travaillé pour compléter les statuts actuels de la SVC qui avaient déjà été pensés en vue d'un rapprochement.

Remerciements aux membres hors comités cantonal de cette commission qui étaient Béatrice Seydoux, Christian Cochard et Philippe Bonny pour la SVC , ainsi que Jean-Pierre Ceppi et André Divorne pour la SVTS

Les nouveaux statuts ont été soumis aux remarques des sociétés jusqu'à fin octobre dernier. Les demandes de clarifications par les sociétés ont été traitées.

Une modification a été demandée par la FST afin d'adopter les mesures éthiques et lutte et prévention antidopage selon les nouvelles règles de Swiss Olympic au 1^{er} janvier 2022. Cette modification est visible à l'article 17.

Le choix du nom de l'association s'est fait lors de la séance technique le 8 décembre 2022 par vote et s'est porté sur l'**Association Vaudoise de Tir Sportif**.

**Les statuts ainsi modifiés sont mis au vote :
ils sont acceptés par 143 voix avec 1 abstention.**

4. Election du Président

Jean-François Hermann propose à l'assemblée Catherine PILET, Présidente de la SVC depuis 2018 qui se déclare prête à prendre la présidence de l'AVTS.

Sans challenger, la proposition est mise au vote.

L'assemblée élit la Présidente par des applaudissements nourris et valide une élection à l'unanimité.

Jean-François HERMANN félicite la Présidente fraîchement élue. Cela met fin à son règne à lui et il passe le flambeau/micro à Catherine PILET.

La Présidente remercie l'assemblée de la confiance qui lui est faite. Elle assure qu'elle va tout mettre en œuvre pour servir au mieux l'association.

5. Election du Comité

Selon l'article 10 des statuts que nous venons d'approuver le CC se compose d'au minimum 7 membres et d'au maximum 15 membres. Les membres du CC sont élus par l'assemblée pour une période de 4 ans et sont rééligibles. Le comité se constitue de lui-même.

Le fonctionnement du comité est présenté à l'assemblée. Il se divise en deux parties pour un fonctionnement optimal, le comité stratégique et le comité opérationnel.

Pour le comité stratégique, elle propose:

Mesdames Virginie Clément et Françoise Martin

Messieurs Jean-François Hermann, Gilbert Hédiguer, Luc Giezendanner, François Barrat, Laurent Croset

Pour le comité opérationnel, elle propose:

Mesdames Véronique Tétaz, Eve Henchoz

Messieurs Patrick Henchoz, Louis-Claude Pittet, Cédric Bron, Jacques Mühlemann qui est absent aujourd'hui mais nous a aussi donné son accord.

Elle demande à ces personnes de venir devant la scène.

La Présidente demande si une autre personne souhaite s'investir dans le comité. Sans proposition supplémentaire, nous procédons à l'élection du comité en bloc.

Les comités sont élus à l'unanimité des 144 voix.

Il y a encore plusieurs personnes qui vont nous soutenir, hors comité que la Présidente profite de remercier il s'agit de : Mesdames Caroline Brera, Anne-Claude Ryser, Messieurs Gilbert Decrausaz, Claude Guex, Daniel Guex, Mathieu Barbay, pour la société d'Aubonne présent Philippe Andrist. Elle les remercie pour leur engagement.

Les prochaines étapes, hormis les tâches habituelles qui vont suivre leur cours, sont la recherche d'un logo par une mise au concours puis un nouveau drapeau à inaugurer en 2025, année particulière puisque nous fêterons les 200 ans du tir vaudois et organiserons la FFTJ avec nos amis valaisans.

Avec ces élections nous avons déjà entamé le premier chapitre de cette nouvelle histoire. Merci à tous.

6. Election commission de vérification des comptes de l'AVTS

Il est proposé de reprendre la commission de vérification des comptes SVC. Ainsi avec le Président sortant Gilbert MARION, nous proposons une personne à la place de suppléant : Marcel PANCHAUD de la Société des Amis du tir de Grandvaux-Villette.

Il est proposé la commission avec la composition suivante au vote :

Président Pascal RAVY du district Gros-de-Vaud

Membres Jean-Pierre CALAME du district Jura Nord Vaudois

Martine COMTE du district de Lausanne

Suppléant : Marcel PANCHAUD du district de Lavaux-Oron

La commission est élue avec 3 abstentions et 141 voix pour.

7. Cotisation et taxes

Le groupe de travail qui a pris en charge le sujet des finances a bien sûr analysé les comptabilités des 2 sociétés fusionnées et défini des conditions adaptées et semblables pour tous les tireurs et sociétés.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter ces nouvelles cotisations et taxes cantonales qui entreront en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2023

ASSOCIATION VAUDOISE DE TIR SPORTIF

Taxes cantonales

- cotisation unique par société CHF 200.00
- contribution par licencié A et B CHF 8.00
- taxe par participant au tir obligatoire CHF 1.00

Ce système de cotisations, négocié entre les deux associations, permettra de ne pas trop perdre de recettes tout en préservant un équilibre entre les systèmes actuels de cotisations en vigueur au sein des deux associations.

Les cotisations FST ne change pas.

Sans questions les cotisations et taxes sont mises au vote : Elles sont acceptées par 142 voix pour et 2 voix contre.

8. Acceptation du budget 2023

La Présidente présente le bilan consolidé des deux Sociétés fondatrices, bilan qui était à votre disposition comme annoncé sur les sites internet respectifs

Les budgets, adoptés dans les assemblées respectives ont été « fusionnés » et il est proposé un budget consolidé qui a pu être consulté en ligne. Il s'agit d'un budget qui comme nous vous l'avons annoncé a été estimé déficitaire car nous sommes face à plusieurs inconnues, notamment le chapitre des cotisations. Il a été procédé à une estimation qui devra être ratifiée avec les comptes de fin d'année. Nous pourrions de ce fait sûrement vous proposer un budget plus proche de la réalité après avoir effectué un voire deux exercices comptables. Les finances de l'association sont assez solides pour permettre de vous proposer ce budget estimatif.

Sans questions sur le budget, il est mis au vote. Il est accepté avec 143 voix pour et une abstention.

15. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente rappelle que la prochaine Assemblée de délégués de l'AVTS aura lieu à Aubonne le 25 février 2024

Elle clôt l'assemblée en invitant les personnes à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire :

Virginie CLEMENT

APPROUVE A L'OCCASION DE LA SEANCE DU COMITE CANTONAL

Le 1^{er} mai 2023, à Vernand

AU NOM DU COMITE
Catherine PILET, Présidente